



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 11 novembre 2024, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA24 22041 à OCA24 22043 – Résolution CA24 220309 (dossier 1249838010)

Ordonnances relatives la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – Novembre 2024

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o)

OCA24 22044 – Résolution CA24 220310 (dossier 1248679002)

Ordonnance relative à la mise en sens unique vers le nord de la rue Saint-Columban, entre les rues Saint-Patrick et Wellington

Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 1^o et 3^o)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA24 22044 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>

Fait à Montréal, le 18 novembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude